



Centre de gestion de la fonction publique  
territoriale de la Charente-Maritime

# le mag

## Edito



Le début d'année offre l'occasion de reconnaître, notamment à l'occasion des vœux, l'engagement de celles et ceux qui font vivre les collectivités, mais aussi celui de celles et ceux qui les soutiennent par leur travail et leur expertise.

En effet, si les agents du CDG17 assurent une mission spécifique, qui n'est pas de service public, ils ont accompagné tous les employeurs territoriaux durant ce mandat qui a connu de nombreux bouleversements dans la gestion des ressources humaines (réforme des retraites, gestion de la crise sanitaire, quotas de promotion, lignes directrices de gestion, réforme des instances médicales, mise en place de la protection sociale complémentaire, numérisation de la gestion...).

Leurs conseils juridiques et techniques vous ont permis, ainsi qu'à vos collaborateurs, de disposer d'outils, de supports pédagogiques, de bénéficier de contrats mutualisés ainsi que d'avoir un accès facilité aux règles et procédures à appliquer tout en pouvant solliciter des accompagnements facultatifs (dont les périmètres ont été adaptés dans le cadre du projet d'établissement élaboré pour la durée du mandat).

A la fin de ce cycle, il me semblait important d'évoquer l'équipe qui, au siège comme en mobilité, porte des valeurs fortes et œuvre dans la plus grande discrétion sur des dossiers toujours complexes et souvent à forte charge émotionnelle.

Ce début d'année va également voir lancer un chantier d'amélioration énergétique du siège du CDG17, très exposé aux aléas climatiques, qui illustre la démarche environnementale du Conseil d'administration. Ainsi des travaux spécifiques portant sur l'isolation, les gestions des flux de chaleur et l'optimisation de la lumière naturelle seront réalisés en site occupé de mi-février à mi-

juin et permettront à la fois d'améliorer les conditions d'accueil du public, de travail des agents des services concernés ainsi que la réduction des charges de fonctionnement du site.

Après la mise en ligne du nouveau site internet en janvier et sans oublier les élections dont celle du Conseil d'administration, l'année 2026 sera donc encore riche pour le CDG17 qui restera à vos côtés.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, une bonne année.

### Alexandre GRENOT

Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,  
Maire des Gonds,  
Vice-Président de la CDA de Saintes,  
Vice-Président du Département de la Charente-Maritime.

### DOSSIER

Les élections :

- municipales
- professionnelles

### ACTUS EMPLOYEUR

- Des fiches réflexes pour les Secrétaires Généraux de Mairie
- Dispositif de signalament

### ZOOM SUR

Une communication numérique renforcée

# UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS

2026 s'annonce comme une année charnière. Entre le renouvellement des équipes municipales et l'organisation des élections professionnelles, les communes et intercommunalités sont mobilisées sur deux sujets essentiels. Ce dossier revient sur ces rendez-vous majeurs, leurs enjeux et l'implication du CDG17.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales représentent un moment clé de la vie locale et un enjeu majeur pour les Secrétaires Généraux de Mairie ainsi que pour les DGS. Les prochains scrutins auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Entre la mise à jour des listes électorales, l'organisation des bureaux de vote ou encore la sécurisation de la communication communale, chaque étape demande une préparation rigoureuse et anticipée.

### Règles de communication en période préélectorale

La période préélectorale s'étale du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au jour du scrutin. Pendant ce laps de temps, la communication est autorisée si elle reste strictement informative, factuelle, sans valorisation ni tonalité promotionnelle.

#### Communication institutionnelle (communes, EPCI)

- Interdiction de toute promotion de l'action municipale.
- Bulletins municipaux autorisés, mais uniquement pour des informations neutres et générales sur la vie locale.
- Prudence accrue sur les réseaux sociaux institutionnels.

#### Communication des élus candidats

- Les élus sortants doivent éviter toute confusion entre communication institutionnelle et communication de campagne.
- Les comptes personnels sur les réseaux sociaux peuvent servir à la campagne, mais pas les comptes officiels de la collectivité.

### Focus sur le scrutin de liste dans les communes de moins de 1000 habitants

Les communes de moins de 1 000 habitants appliquent désormais le même mode de scrutin que les communes de plus de 1 000 habitants, depuis la loi du 21 mai 2025.

#### Les changements majeurs :

- Adoption du scrutin de liste bloquée, comme dans les communes  $\geq$  1 000 habitants.
- Parité obligatoire : alternance stricte femme/homme sur les listes.
- Suppression du panachage et des bulletins manuscrits.
- Le scrutin de liste est organisé à deux tours, avec une prime majoritaire attribuée à la liste arrivée en tête.
- Dépôt des candidatures.



## LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les prochaines élections professionnelles auront lieu au début du mois de décembre 2026.

Elles sont destinées à renouveler les représentants du personnel siégeant dans les instances de dialogue social du Centre de gestion : commissions administratives paritaires (CAP) A, B et C, commission consultative paritaire (CCP) et comité social territorial (CST) départemental.

Les élections professionnelles sont organisées par le Centre de gestion, en fonction du nombre d'agents dans la collectivité, avec la participation des gestionnaires en ressources humaines des collectivités et des établissements qui lui sont affiliés.

### Les objectifs des élections professionnelles :

- Assurer la représentation des agents au sein des instances consultatives.
- Favoriser le dialogue social.
- Désigner des représentants pour la période 2026-2030.
- Proposer aux agents un dispositif de vote simplifié et sécurisé.

### Les principales étapes sont les suivantes :

- Recensement des effectifs
- Consultation des organisations syndicales
- Publication des listes électorales
- Dépôt des candidatures
- Campagne électorale
- Ouverture du vote électronique
- Dépouillement et proclamation des résultats

# ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

ACTUS EMPLOYEURS

Depuis le début de l'année 2026, le CDG17 a fait évoluer son dispositif mutualisé de signalement des actes de violence, harcèlement, discrimination et agissements sexistes.

Souhaitant améliorer la réactivité dans la prise en charge des situations et consolider sa posture de conseil auprès des employeurs territoriaux, le Conseil d'administration du CDG17 a décidé, comme d'autres CDG ou collectivités, lors de sa séance de novembre 2025, de confier l'animation du dispositif à un prestataire spécialisé et indépendant à compter du 1er janvier 2026.

## Un dispositif indépendant, confidentiel et sécurisé

Le dispositif est assuré par Qualisocial, un opérateur spécialisé dans l'écoute, le recueil et l'orientation des signalements liés aux violences au travail qui intervient déjà auprès de nombreux employeurs publics dont des collectivités territoriales.

Il garantit :

- la confidentialité des échanges,
- la neutralité et l'objectivité du traitement,
- la possibilité de préserver l'anonymat,
- un accompagnement bienveillant et professionnel.

Les agents sont accompagnés par des psychologues référents et peuvent être orientés, si nécessaire, vers des professionnels compétents (juridiques, sociaux, médicaux...).

## Le dispositif s'adresse :

- aux agents des collectivités affiliées ayant adhéré à la convention-cadre des missions facultatives proposée par le CDG17 et ayant confié cette mission au CDG17,
- qu'ils soient victimes ou témoins d'une situation.

## Comment fonctionne le dispositif ?

Le parcours de signalement est pensé pour être simple, accessible et sécurisant :

- Constat d'une situation présumée de violence au travail,
- Possibilité d'un premier échange avec un psychologue référent signalement,
- Rédaction et transmission du signalement via une plateforme en ligne,
- Réception d'un récapitulatif par courriel,
- Conseil, orientation et accompagnement par Qualisocial tout au long de la démarche.

Pour les collectivités souhaitant adhérer au dispositif ou pour plus d'informations : [secretariat@cdg17.fr](mailto:secretariat@cdg17.fr)



## LES FICHES RÉFLEXES DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE

Le CDG17 renforce son action auprès des Secrétaires Généraux de Mairie (SGDM) avec la mise en place d'une nouvelle série de fiches réflexes mensuelles.

Ces fiches offrent des repères opérationnels immédiats pour faire face à des situations ou événements clés de l'action administrative en mairie.

Chaque mois, une thématique essentielle sera mise en lumière pour accompagner les Secrétaires Généraux de Mairie dans leurs missions, soutenir la prise de décision et faciliter la gestion locale.

### Les fiches réflexes disponibles

- Commission de contrôle
- Nouveau mode de scrutin aux élections municipales
- Organisation des élections municipales
- Compte Financier Unique (CFU)



ZOOM SUR ...

# UNE COMMUNICATION NUMÉRIQUE RENFORCÉE



Début janvier 2026, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) a dévoilé son nouveau site internet, entièrement repensé pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des collectivités et de leurs agents.

## UN PROJET ENGAGÉ DEPUIS 2024

Initiée en 2024, cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de modernisation car l'ancien site ne répondait plus pleinement aux usages numériques actuels.

Le CDG17 a fait le choix d'un nouveau site plus clair, plus lisible et plus proche de ses utilisateurs.

## UN SITE CENTRÉ SUR VOS BESOINS

Cet outil a été pensé avant tout comme un service supplémentaire, avec plusieurs objectifs majeurs :

- Améliorer la qualité du service rendu aux collectivités,
- Simplifier et fluidifier le parcours utilisateur,
- Proposer des contenus plus clairs, pédagogiques et facilement accessibles,
- Renforcer la proximité avec les collectivités.

L'ensemble des contenus et des fonctionnalités est désormais centré sur les besoins concrets des utilisateurs, afin de faciliter l'accès à l'information et aux services proposés par le CDG.

## UN ACCOMPAGNEMENT EXPERT

Pour mener à bien ce projet, le CDG17 s'est appuyé sur l'expertise d'Inovagora, spécialiste de la création de sites internet dédiés au secteur public.

Le projet s'est construit étape par étape :

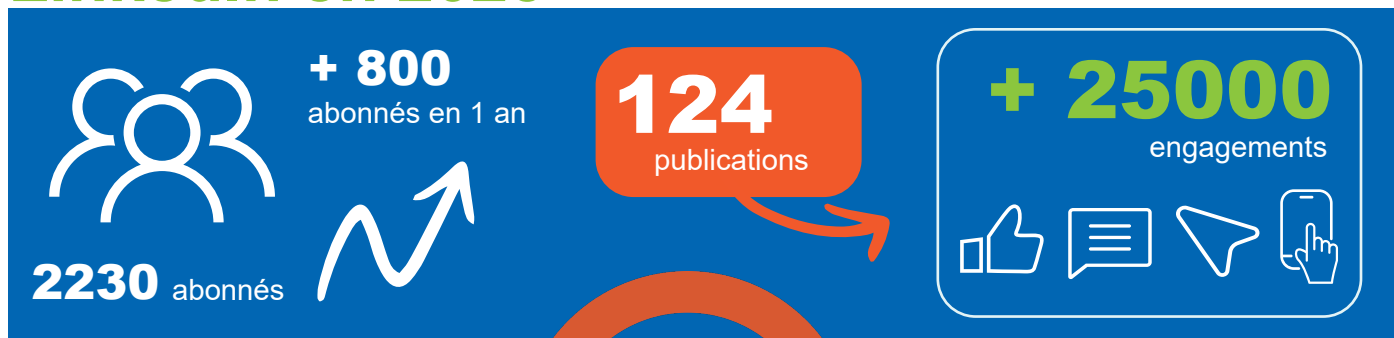
- Identification précise des cibles et des usages
- Refonte complète de l'arborescence pour une navigation plus intuitive
- Nouveau design respectant la charte graphique du CDG17
- Structuration des pages pour une meilleure lisibilité
- Intégration des principes d'éco-conception dès la conception du site

## UN PROJET PILOTÉ COLLECTIVEMENT

Coordonné par le service communication, en lien étroit avec la direction et l'ensemble des services du CDG17, ce projet marque une étape clé dans la vie de l'établissement.

Il reflète une ambition commune : proposer un outil moderne, utile et durable, au service des collectivités de la Charente-Maritime.

## LinkedIn en 2025



Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

85, Boulevard de la République - CS 50002  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9  
Tél 05 46 27 47 00 - [cdg17@cdg17.fr](mailto:cdg17@cdg17.fr)  
[www.cdg17.fr](http://www.cdg17.fr)



Gardons le contact :  
abonnez-vous à notre page LinkedIn,  
pour connaître l'actualité des employeurs  
territoriaux et du CDG17.

Directeur de la publication : Alexandre GRENOT  
Rédacteur en chef : Nathalie PARLANT  
Ont contribué à ce numéro : Laura MASSONNEAU  
Crédits photos : Stéphane LE LUDEC, CDG17, DR, FREEPIK